Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260618-DB362026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 11 juin 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage : 4 juin 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Le onze juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.
Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.
Absente excusée ayant donné procuration: M. Justine RICHARD (procuration à M. LE CANT)

Secrétaire de séance : Stéphane FOURCHON

DELIBERATION 36/2026
COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président

- 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE la liste suivante pour les soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,

Commissaires titulaires :

Jean-Yves BERTRAND, Delphine NEDELEC, Dominique FEGER, Stéphane FOURCHON, Anaïs LE DINAHET, Patrick COAT, Laetitia RICHARD, Philippe LE ROUX, Laetitia HENRY, Hervé NOIROT, Justine RICHARD, Dominique JACOB, Bérangère DELAVEAU, Jérôme LE CANT, Marie-Claire LE BARS, Daniel TURQUETIL, Aurélie LE CORRE, Emmanuel DE ROECK

Commissaires suppléants :

Ludovic LE RUN, Marianne LE PEUCH, Stéphanie HAMON DURANCE, Joël MORICE, Sandy CAMBERLEIN, Gérard GABOREL, Anne-Marie LE GUILLOU, Caroline PERENNES (née DAGORN), Isabelle GAIGNE, Maiwenn LOUYER, Léa GROSEIL, Sarah MILIN, Marie Thérèse GUEVELLOU, Gérard RAOULT, Corinne NOIROT, Thierry JAGUIN

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Stéphane FOURCHON